

# MARTINIE

Maison de ventes aux enchères

## --- CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ---

Le fait de **porter une enchère implique l'acceptation des conditions de vente** et notamment un règlement comptant et immédiat.

L'OVV MARTINIE ENCHERES est **abonnée au service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères** («Fichier TEMIS») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868425.

En participant à la vente, vous reconnaissez être informé(e) que :

- Tout bordereau de vente impayé ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'être inscrit au Fichier TEMIS et de restreindre votre capacité à participer aux ventes aux enchères.
- Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication vous sont adressées à l'adresse e-mail et/ou postale déclarée auprès de la structure de vente.



MARTINIE Enchères - N° agrément : 066-2015

### **ORDRES D'ACHAT**

L'OVV MARTINIE ENCHERES se charge **d'exécuter gratuitement les ordres d'achat qui lui sont confiés.**

Pour être valides ils doivent être signifiés par écrit, datés, signés avec remise d'un chèque, d'un RIB ou d'espèces.

Si pour un même lot plusieurs ordres d'un même montant sont émis, le plus ancien prévaut.

**Pour tout ordre d'achat téléphonique le demandeur est considéré preneur à l'estimation basse.**

En aucun cas l'OVV MARTINIE ENCHERES ne peut voir sa responsabilité engagée en cas d'erreur, d'incident technique ou d'omission dans l'exécution d'un ordre écrit ou téléphonique.



### **SERVICE LIVE et ORDRES SECRET du site interencheres.com**

**Enchères en direct :** Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur [interencheres.com/19002](http://interencheres.com/19002) et effectuer une empreinte carte bancaire

(ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). De ce fait, vous acceptez qu'*Interencheres.com* nous communique tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire.

L'OVV MARTINIE ENCHERES se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

### **Ordres d'achat secrets via interencheres**

L'OVV MARTINIE ENCHERES n'a pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via [interencheres.com](http://interencheres.com). Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. **En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure.**

**Dans tous les cas le seul juge de l'enchère sera la procès-verbal du commissaire-priseur.**

# MARTINIE

Maison de ventes aux enchères

## --- CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ---

### **FRAIS ET REGLEMENT DES ACHATS**

La vente est faite au comptant et les prix s'expriment en euros. **L'adjudicataire sera le plus offrant et le dernier enchérisseur.**

En cas de contestation ou d'enchères simultanées au moment du prononcé (adjudgé) le Commissaire-Priseur pourra décider de désigner l'adjudicataire ou d'annuler la vente et de reprendre les enchères.

**Les acquéreurs paieront en sus des enchères par lot 22% TTC.**

**Pour les enchères Live et ordres d'achat secrets sur interencheres.com des frais additionnels de 3% HT soit 3.60% TTC du prix d'adjudication seront facturés à l'internaute.**

Le règlement peut se faire en **Espèces (dans la limite de 1000 euros frais compris** pour le particulier ou le professionnel ayant son domicile fiscal en France, 15000 euros pour les non-résidents européens non-professionnels), **Carte bancaire sur place ou Virement (pas de paiement à distance).**

En cas de paiement par virement la délivrance des lots pourra être reportée jusqu'à l'encaissement. Par ailleurs deux pièces d'identité en cours de validité seront exigées avec le règlement.

Tous frais financiers occasionnés par les moyens de paiements ou par un incident bancaire sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

Les clients non-résidents français ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après règlement bancaire par TELEX ou SWIFT ou eurochèque.

En cas de défaut de paiement par le preneur et après une première mise en demeure infructueuse, l'OVV MARTINIE ENCHERES peut à la demande du vendeur et conformément à l'article L. 321-14 du Code de commerce, remettre le bien à la vente sur folle enchère.

L'OVV MARTINIE ENCHERES se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant des intérêts au taux légal, le remboursement des coûts supplémentaires engagés par sa défaillance, la différence entre ce prix et le prix d'adjudication en cas de revente du bien sur folle enchère s'il est inférieur ; ainsi que le droit de l'exclure définitivement de leurs futures ventes.

### **RETRAIT DES ACHATS**

**Aucun lot ne sera délivré à l'acquéreur avant acquittement complet de son bordereau.**

L'OVV MARTINIE ENCHERES n'est pas responsable des accidents ou détériorations intervenus après le prononcé du mot adjudgé, les lots étant sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

**Les biens une fois acquittés devront être retirés au plus tard dans la semaine suivant la vente.**

**A compter du 7ème jour après la vente, La maison de Vente MARTINIE ENCHERES facturera 5 euros par lot et par jour.**

L'acquéreur qui souhaite que son bien soit livré devra en faire la demande expresse.

### **EXPEDITION DE VOS ACHATS**

**La société de vente OVV MARTINIE ENCHERES ne fait aucun envoi.**

Vous pouvez si vous le souhaitez contacter :

**MBE MONTAUBAN** [mbe2795@mbefrance.fr](mailto:mbe2795@mbefrance.fr)

qui établira un devis pour votre expédition (à charge pour vous de lui régler directement les frais d'expédition).

Vous pouvez également réaliser votre propre devis en sollicitant le transporteur de votre choix.

---

# MARTINIE

M a i s o n d e v e n t e s a u x e n c h è r e s

## --- CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ---

### **CONTESTATIONS**

**Les objets sont vendus dans l'état où ils se trouvent, aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée. En application des directives gouvernementales, durant la durée du confinement, les ventes se déroulant uniquement à huis clos, en live. La publication des lots sur [interencheres.com/19002](http://interencheres.com/19002) vaudra exposition préalable.**

Le catalogue est rédigé de manière à faciliter la présentation des lots. Les indications données sur l'existence d'une restauration ou d'un accident affectant le lot, constituent l'expression d'une opinion et non l'affirmation d'un fait.

**Les dimensions sont données à titre indicatif, les descriptions des lots et les rapports d'état ne sont que l'expression de la perception de l'OVV MARTINIE ENCHERES, il ne saurait constituer la preuve d'un fait.**

L'absence d'indication d'une restauration d'un accident dans le catalogue, les rapports ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé.

Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

**Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée concernant l'état des objets et en particulier les accidents qui n'auraient pas été signalés.**

Conformément à la loi, seules les indications portées au procès-verbal engagent la responsabilité du commissaire-priseur et des experts qui l'assistent.

Les indications fournies hors procès-verbal ne le sont qu'à titre indicatif.

Les parties conviennent que tout litige ou contestation feront l'objet d'une tentative de conciliation.

En cas d'échec de la conciliation le litige relèvera de la compétence exclusive du Tribunal judiciaire de BRIVE.

Il est rappelé qu'en application de l'article L. 321-17 du Code de commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion d'une vente volontaire aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication.